

New Richmond: Hydro-Québec forcée de compenser deux citoyens

La somme est à tous égards une gifle aux méthodes d'évaluation d'Hydro-Québec. M. Murphy, un menuisier qui se sert notamment du bois récolté sur ses terres pour travailler, n'aurait obtenu que 50 ¢ pour chacun des 400 arbres coupés par Hydro-Québec pour le passage de la ligne raccordant le parc éolien de Venterre au réseau.

Le tribunal lui accorde 14 020 \$ au lieu des 200 \$ d'Hydro-Québec pour le bois. M. Murphy recevra 4500 \$ pour la perte de son territoire de chasse au chevreuil, et 10 000 \$ pour les «trouble et ennui» causés par deux ans de démêlés contre la société publique, qui n'offrait que 500 \$ à ce sujet.

De son côté, Léopold Audet, 74 ans, a obtenu 12 238 \$, ce qui est trois fois la première offre d'Hydro-Québec, et six fois la dernière. «C'est une victoire sur l'intimidation et la pression [...] Je voulais régler avec eux, et ils n'ont jamais voulu.»

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201312/18/01-4722294-new-richmond-hydro-quebec-forcee-de-compenser-deux-citoyens.php>

Publié le 19 décembre 2013 à 05h00 | Mis à jour le 19 décembre 2013 à 12h11

New Richmond: Hydro-Québec forcée de compenser deux citoyens



Léopold Audet et Raynald Murphy se battaient depuis le début de 2012 contre Hydro-Québec, qui avait littéralement rasé les parcelles de terrains expropriées.

(New Richmond) Le Tribunal administratif du Québec donne raison à deux citoyens de New Richmond, Léopold Audet et Raynald Murphy, et leur accorde des indemnités de 6 à 20 fois supérieures à ce qu'Hydro-Québec leur offrait pour l'expropriation de parcelles de terrains afin de faire passer une ligne de raccordement électrique.

Le Tribunal administratif accorde 28 569 \$ à Raynald Murphy, plus les intérêts courant depuis le 6 août 2012, ce qui est 20 fois plus que la meilleure offre, 1500 \$, déposée par Hydro-Québec au début de 2012. Cette offre avait été abaissée à 600 \$ durant l'été 2012, un geste que M. Murphy avait qualifié de tentative pour le faire plier.

La somme est à tous égards une gifle aux méthodes d'évaluation d'Hydro-Québec. M. Murphy, un menuisier qui se sert notamment du bois récolté sur ses terres pour travailler, n'aurait obtenu que 50 ¢ pour chacun des 400 arbres coupés par Hydro-Québec pour le passage de la ligne raccordant le parc éolien de Venterre au réseau.

Le tribunal lui accorde 14 020 \$ au lieu des 200 \$ d'Hydro-Québec pour le bois. M. Murphy recevra 4500 \$ pour la perte de son territoire de chasse au chevreuil, et 10 000 \$ pour les «trouble et ennui» causés par deux ans de démêlés contre la société publique, qui n'offrait que 500 \$ à ce sujet.

Dans le verdict, le tribunal a tenu compte du «nombre impressionnant d'intervenants avec lesquels il [M. Murphy] a dû traiter pour s'assurer de l'avancement du dossier», de la lecture des rapports des experts de la partie adverse, de la recherche infructueuse d'ingénieurs forestiers pour l'assister, de son témoignage lors de l'audience de septembre, du temps consacré à la cause et au stress inhérent à son recours.

Le tribunal souligne aussi la grande disparité entre les moyens de MM. Murphy et Audet, et ceux d'Hydro-Québec, qui comptait sur des procureurs, des ingénieurs forestiers, des évaluateurs agréés et autres experts.

Un seul regret

Raynald Murphy demandait 63 000 \$ d'indemnités, mais il était satisfait, mercredi. «Je recommande à toutes les personnes qui ont des problèmes avec Hydro-Québec d'aller devant le Tribunal administratif. Je suis menuisier, pas avocat. J'ai dit la vérité. J'ai fait répéter quand je ne comprenais pas», dit-il.

«Mon seul regret dans cette cause, c'est qu'Hydro-Québec n'ait été condamnée qu'à planter des graines de pelouse dans quatre pouces de neige quand [le ministère de l'Environnement] a décidé que la coupe forestière ne respectait pas les normes.»

De son côté, Léopold Audet, 74 ans, a obtenu 12 238 \$, ce qui est trois fois la première offre d'Hydro-Québec, et six fois la dernière. «C'est une victoire sur l'intimidation et la pression [...] Je voulais régler avec eux, et ils n'ont jamais voulu.»

[Environnement](#) **[Arbres rasés à New Richmond: Hydro-Québec est allée trop loin](#)**

(2012-09-09) Hydro-Québec a outrepassé les conditions de son certificat d'autorisation environnemental en rasant tout ce qu'il y avait d'arbres et d'arbustes...

[New Richmond: des travaux d'abattage d'Hydro-Québec dénoncés](#)

(2012-09-02) Deux citoyens de New Richmond aux prises avec Hydro-Québec au sujet du passage d'une ligne de raccordement d'électricité craignent que la société..

[Les régions](#) **[New Richmond: deux hommes contre la «machine» Hydro-Québec](#)**

(2012-08-11) Hydro-Québec a entamé mercredi, par l'intermédiaire d'un sous-traitant, une coupe forestière sur les terrains de deux propriétaires de lots boisés de...

[Justice et faits divers](#) **[Deux citoyens de New Richmond indemnisés: Hydro-Québec veut faire appel](#)**

(2014-01-13) Hydro-Québec demande à la Cour du Québec la permission d'en appeler d'une décision rendue par le Tribunal administratif du Québec, qui avait accordé...

[Menace d'Alcoa: une voix pour les grands consommateurs d'électricité](#)

- [Tarifs d'Hydro: une hausse de 2,2 % serait acceptable, selon Legault](#)
- [«C'est assez!» Hydro-Québec |](#)
- [ministère de l'Environnement |](#)
- [Tribunal administratif du Québec |](#)